



L'Accueil de Loisirs de la ville d'OBJAT

Organise pendant les vacances de Toussaint 2018

Un séjour en Auvergne

Du lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018,
Réservé aux enfants de 7 à 12 ans.

Attention

Ce contrat est à nous remettre au plus tard **le mercredi 19 septembre 2018.**



Pour tout renseignement,

Contactez-nous

Accueil de Loisirs « L'île aux Aventuriers »
Maison de l'Enfance
Avenue du 8 mai 1945
Fixe : 05.55.22.85.85-Port : 06.72.88.60.67
E-mail : alsh@objat.fr
Site : www.objat.fr

IPNS



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS



Fiche d'information du séjour en Auvergne :

C'est un séjour comprenant 5 jours et 4 nuits, réservé aux enfants de 7 à 12 ans.

Le transport des enfants est assuré en car.

Nous irons une journée au parc Vulcania. Nos journées seront rythmées par des balades à la découverte des volcans d'Auvergne.

L'hébergement se fera dans un centre d'hébergement au cœur de la chaîne des volcans. La pension y est complète et la location des draps incluse.

Les objectifs de ce séjour :

- Visiter un parc de renommée mondiale,
- Vivre une aventure entre jeunes,
- Vivre en collectivité avec tout ce que cela comprend,
- Découvrir notre environnement.

« Vivre ensemble un moment hors du temps !!! »

Participation des familles à la journée :

Ce tarif est établi en fonction de vos revenus mensuels déclarés en 2017 :

Entre 0 et 1000€	46€ par jour
Entre 1001 et 1700€	49€ par jour
Entre 1701 et 2400€	52€ par jour
Entre 2401 et 3100€	55€ par jour
Entre 3101 et 3800€	58€ par jour
Supérieur à 3801€	61€ par jour

- Un supplément de 10€55 vous sera facturé pour la totalité du séjour.
- Des Pass'vacances de la CAF permettent de bénéficier de réductions.

Attention

Ce contrat est à nous remettre au plus tard **le mercredi 19 septembre 2018.**

Séjour en Auvergne

Nom :

Prénom :

Age :

Je soussigné (Mère, Père ou tuteur de l'enfant)

Mme :

Mr :

L'autorise à participer au séjour en Auvergne organisé par l'Accueil de Loisirs de la ville d'OBJAT du lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018.

Ce contrat de réservation est conclu au bénéfice de l'enfant entre la Mairie d'Objat, représentée par la responsable de la structure Céline Brajon et les représentants légaux de l'enfant.

Tout séjour réservé fera l'objet d'une facturation, sauf pour les motifs suivants :

- Fermeture exceptionnelle(ou épidémie...)
- Hospitalisation ou maladie de l'enfant (justifié par un certificat).

OBJAT, le.....

Signature des responsables légaux de l'enfant :